



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation

Question écrite n° 55669

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le barème de l'indemnisation des blessures crâniennes des pensionnés d'invalidité civile. En effet, les personnes concernées souhaiteraient qu'une harmonisation ait lieu avec les barèmes appliqués dans le cas des pensionnés d'invalidité militaire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de son point de vue sur la possibilité de mettre en place une commission chargée d'étudier les données actuelles de la science neurologique et psychiatrique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55669

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7182

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)